

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 14 Avril 2022

Délibération n°20220414\_11

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 46

Suppléants : 1

Pouvoirs : 9

= VOTANTS : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : ÉCONOMIE : vente d'un terrain en ZAE au profit de l'entreprise ROMOEUF**

Le jeudi 14 avril 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Val-de-Bonnieure.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain - BOIREAUD Philippe – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia - CROIZARD Christian - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne BONNET Franck – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth - PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

1-BOIZUMAULT Sylvie pouvoir à TEXIER Didier

2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine

3-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

4-DUGOIS Dominique pouvoir à LAMAZIERE Véronique

5-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à SOURY Christine

8-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse

9-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

-----  
Absents excusés : DURAND Jean-Louis - SEVRIT Raymond.

Absents non excusés : COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - HENTRY Jimmy BEAU Jean-Yves – JEUNE Karine – CHARRIAUD Sébastien - FAURE Sigrid – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques GOYAUD Philippe.

-----  
Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.



**Objet : ÉCONOMIE : vente d'un terrain en ZAE au profit de l'entreprise ROMOEUF**

*Vu le souhait de l'entreprise ROMOEUF d'acquérir des parcelles communautaires situées derrière le silo de Vars,*

*Vu le PLU de Vars approuvé en 2014,*

*Vu la décision du bureau du 14 juin 2021 de fixer le prix de vente à 20€/m<sup>2</sup>,*

*Vu l'avis des Domaines reçu le 25 janvier 2022 sur la valeur vénale des parcelles avant viabilisation à 12,11€/m<sup>2</sup>,*

Monsieur le Vice-Président précise que l'entreprise ROMOEUF, actuellement implantée à Champniers, a contacté la communauté de communes pour acquérir une parcelle plus grande, afin d'y rapatrier son siège et ses 15 salariés. L'entreprise intervient dans les domaines du BTP, plus particulièrement dans la construction d'ouvrage maritimes et fluviaux (entretien de ponts par exemple).

L'entreprise s'est positionnée sur les parcelles ZB56, ZB54 et ZB60. Conformément à l'avis du bureau il est proposé de céder ces parcelles, en cours de viabilisation, au prix de 20€/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Vice-Président propose par suite de vendre la parcelle ZB58 au prix de 10€/m<sup>2</sup>, considérant que cette parcelle ne pourra pas être vendue séparément (elle est trop petite, étroite, et ne dispose pas d'accès indépendant). Pour ces raisons, il est proposé de céder cette parcelle à 10€/m<sup>2</sup>, soit 10% en dessous de l'estimation des Domaines.

Parcelle	Superficie	Prix de vente au m <sup>2</sup>	Prix de vente total
ZB56	3 285 m <sup>2</sup>	20€	65 700€
ZB54	2 765 m <sup>2</sup>	20€	55 300€
ZB60	2 034 m <sup>2</sup>	20€	40 680€
ZB58	830 m <sup>2</sup>	10€	8 300€
<b>TOTAL</b>	<b>8 914m<sup>2</sup></b>		<b>169 980€</b>

Le coût de viabilisation des parcelles a été réévalué à la hausse par le SDEG en raison de contraintes techniques. Le plan de financement actualisé figure ci-après :

DEPENSES		HT	RECETTES		
Electricité		7 954,17€	CDC Maître d'ouvrage	100%	19 718,57 €
Télécom		11 764,40€			
<b>TOTAL</b>		<b>19 718,57 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>19 718,57 €</b>

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le programme de travaux précité ;
- D'APPROUVER le plan de financement présenté ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en découlant ;
- D'APPROUVER le prix de vente des terrains ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes notariés en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

